

Communiqué du **Conseil National de Sécurité**

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a présidé, ce jeudi 09 septembre 2021, au Palais de la Présidence de la République, une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

L'ordre du jour a porté sur deux points :

- 1- La situation sécuritaire générale ;
- 2- L'évolution de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en Côte d'Ivoire.

1 – AU TITRE DE LA SITUATION SECURITAIRE GENERALE

A la suite de la présentation faite par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le Conseil National de Sécurité a noté, avec satisfaction, une nette amélioration de la situation sécuritaire générale.

Cette amélioration est consécutive aux multiples opérations de sécurisation menées par les Forces de Défense et de Sécurité, sur l'ensemble du territoire national.

Le Conseil National de Sécurité s'est, notamment, réjoui des récents résultats obtenus par le Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Illégal. Ainsi, pour le mois d'août 2021, le bilan des opérations menées par ce Groupement s'établit comme suit :

- 35 sites d'orpaillage illégal démantelés ;
- 233 personnes interpellées ;
- 6 350 abris de fortune détruits ;
- 18 concasseurs, 17 tricycles, 49 motopompes, 15 motos, 36 dragues et 117 broyeuses détruits ;
- 85 poclains, 02 bulldozers, 01 dépanneuse, 03 porte-chars, 115 motos, 162 motopompes, 70 groupes électrogènes et 09 armes saisis.

Le Président de la République, tout en félicitant les Ministres en charge de la Défense et de la Sécurité ainsi que les Grands Commandements pour l'amélioration de la situation sécuritaire générale, les a instruits à l'effet de poursuivre les opérations de lutte contre l'orpaillage illégal et le grand banditisme.

L'analyse de la situation sécuritaire générale a également fait ressortir une baisse du nombre d'accidents de la voie publique, avec 1377 cas enregistrés en août 2021 contre 1518 en juillet 2021 ; soit une baisse d'environ 9%.

En outre, le Ministre en charge de la Sécurité a informé le Conseil National de Sécurité de la mise en œuvre de l'opération « Répression des usagers des engins à 02 ou 03 roues pour non-port de casque », dans le District d'Abidjan, par la Gendarmerie Nationale. Ainsi, sur la période du 27 avril au 29 août 2021, cette opération a permis :

- La saisie de 32 967 engins ;
- La délivrance de 176 390 amendes forfaitaires, pour un recouvrement estimé à 271 045 500 F CFA.

Au regard de ces résultats encourageants, le Président de la République a félicité le Premier Ministre et l'a instruit à l'effet de poursuivre la mise en œuvre des réformes initiées dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière et l'incivisme sur les routes ivoiriennes. A ce titre, le Chef de l'Etat s'est réjoui du déploiement effectif de la vidéo-verbalisation par le Ministère des Transports.

2 – AU TITRE DE L'ÉVOLUTION DE LA MALADIE À CORONAVIRUS 2019 (COVID-19) EN CÔTE D'IVOIRE

Le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle a fait un point de situation sur l'évolution de la pandémie de COVID-19 en Côte d'Ivoire. Ainsi :

- A la date du mercredi 08 septembre 2021, la Côte d'Ivoire dénombrait 57 293 cas confirmés de COVID-19 dont 55 165 guéris, 488 décès et 1 640 cas actifs ;
- Le nombre de nouveaux cas de COVID-19 enregistrés dans le pays est en hausse constante depuis juillet 2021. Du 1^{er} au 31 août 2021, la Côte d'Ivoire a enregistré 5 534 nouveaux cas ; ce qui représente une moyenne de 178 cas par jour, soit trois fois plus qu'en juillet 2021 ;
- La moyenne du taux de positivité est de 7%, au-dessus du seuil d'alerte de 5%, contre moins de 3% depuis le début de la pandémie en Côte d'Ivoire ;
- 112 décès ont été notifiés en août 2021. Ce chiffre représente 25,4% du nombre total de décès depuis le début de la pandémie. La totalité des personnes décédées, en ce mois d'août, n'étaient pas vaccinées.

Selon le Ministre en charge de la Santé, l'accroissement des cas positifs et des décès est dû à l'intensité des interactions sociales enregistrées pendant les vacances scolaires, à l'arrivée, comme dans plusieurs pays de la sous-région, de la troisième vague de l'épidémie en Côte d'Ivoire avec le variant Delta, et à un relâchement dans le respect des mesures barrières.

Concernant la campagne de vaccination contre la COVID-19 dans notre pays, le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle a informé le Conseil National de Sécurité qu'au 07 septembre 2021, 1 477 179 doses de vaccins ont été administrées avec 272 126 personnes ayant reçu les deux doses.

Il a, par ailleurs, porté à la connaissance du Conseil National de Sécurité que la Côte d'Ivoire a reçu :

- Le 20 août 2021, 1 180 530 doses du vaccin Pfizer dans le cadre de l'initiative COVAX ;
- Le 02 septembre 2021, 100 800 doses du vaccin Johnson and Johnson dans le cadre de l'initiative AVATT.

Ces livraisons portent à 2 577 700, le nombre total de vaccins reçus à ce jour, sur une commande de 12 311 030 doses.

Le processus d'approvisionnement en vaccins se poursuit donc et permettra la vaccination ininterrompue et complète des populations.

Le Ministre en charge de la Santé a également informé le Conseil National de Sécurité que le Comité scientifique a validé la mixité vaccinale ; ce qui permet aux personnes ayant reçu la première dose du vaccin Astra Zeneca de recevoir, pour la seconde dose, le vaccin Pfizer.

Face à ce point de situation sur l'évolution préoccupante de la COVID-19 constatée récemment en Côte d'Ivoire, le Conseil National de Sécurité, tout en rappelant que le strict respect des mesures barrières et la vaccination demeurent, à l'heure actuelle, les seuls moyens de contrôler efficacement l'épidémie, a décidé, notamment pour le Grand Abidjan qui demeure l'épicentre de la maladie, des mesures suivantes :

- Le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation sur la vaccination en vue, notamment, de la vaccination avant le 15 octobre 2021, au moins pour la première dose, des catégories de personnes jugées les plus exposées et listées ci-dessous :
 - les Agents de santé du public et du privé ;
 - les Forces de Défense et de Sécurité ;
 - les Enseignants du public et du privé ;
 - les Officiers de justice ;
 - les restaurateurs, hôteliers, tenanciers de bars, maquis et boîtes de nuit ainsi que leurs employés ;
 - les personnes présentant des causes de comorbidité, et
 - les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- L'intensification de la sensibilisation sur le respect des mesures barrières, qui associera, notamment, le Corps préfectoral, les Élus, la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels, les Guides religieux, les Associations et les ONG ;
- L'intensification du dépistage de la COVID-19 à travers les tests rapides antigéniques gratuits dans les établissements sanitaires publics et privés. Ces tests permettent d'identifier les cas suspects dans un délai de 15 minutes ;
- La réduction de 5 à 3 jours (72h), à partir de la date de prélèvement, du délai de validité des tests PCR pour les passagers arrivant en Côte d'Ivoire par voie aérienne, à compter du lundi 13 septembre 2021 ;
- L'adoption, à compter du lundi 20 septembre 2021, du « pass sanitaire » à QR code pour les voyageurs, en vue de réduire les fraudes sur les attestations de tests PCR et les carnets de vaccination.

En fonction de l'évolution future de l'épidémie dans notre pays, des mesures plus contraignantes seront prises, notamment l'interdiction de l'accès aux restaurants, maquis, bars, cinémas, stades, établissements hôteliers, bâtiments administratifs publics et privés, universités et grandes écoles, aux personnes non vaccinées ou aux personnes ne disposant pas d'attestation de test antigénique ou PCR négatif datant de moins de 72 heures.

Le Président de la République, pour sa part, a réitéré ses encouragements à tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la COVID-19. Il a exhorté, à nouveau, les populations vivant en Côte d'Ivoire à se faire vacciner, à porter les masques dans les espaces et lieux publics ainsi que les transports en commun, à se laver régulièrement les mains et à respecter la distanciation physique.

Enfin, le Chef de l'Etat a instruit le Premier Ministre à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le démarrage, le plus rapidement possible, de la production locale de vaccins anti-COVID-19.

Fait à Abidjan, le jeudi 09 septembre 2021
M. Fidèle SARASSORO
Ministre, Secrétaire du Conseil
National de Sécurité